D'autre part, nous nous décourageons parfois sans nécessité et nous allons à l'extrême opposé et irrationnel, qui consiste à porter les taux à un point qui nous permet de compenser, dans la période magique qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre, les pertes subies pendant l'année qui vient de finir.

C'est là un fait curieux, parce que les compagnies qui ont leur jugement temporairement obscurci au sujet des deux partis extrêmes dont je viens de parler, considèreront avec une philosophie convenable un déficit considérable ou une augmentation anormale dans leur actif, quand ce déficit ou cette augmentation sont dus aux conditions temporaires du marché des valeurs financières; car elles reconnaissent que ces conditions ne sont que temporaires et se rendent compte que, au bout d'une certaine période d'années, une sécurité de premier ordre donnant un intérêt de quatre pour cent, aura sa valeur au pair.

Un sentiment d'une autre espèce se fait voir dans la croyance profondément enracinée que des risques de certaines catégories sont et doivent toujours être mauvais, bien que, après examen, les faits et les chiffres ne viennent pas à l'appui d'une telle croyance. Je me souviens d'une discussion entre assureurs au sujet des manufactures de boîtes en carton. Elles furent immédiatement condamnées; mais une des personnes présentes s'éleva contre l'opinion générale, fit une comparaison entre les chiffres donnés par un certain nombre d'années et démontra que le taux des pertes, du fait de ces manufactures, était bien inférieur à la moyenne du taux des pertes fournies par tous les autres commerces.

Il est facile de voir toutefois que le sentiment entretenu contre cette classe de risques a tenu le taux des assurances élevés. D'autre part, il y a des risques—par exemple certaines classes d'ouvriers sur métaux—qui, de mémoire d'homme, n'ont été sujets à aucune objection, et malheur à l'assureur qui prendrait courage en voyant que de telles classes de risques n'indiquent qu'un taux de pertes insignifiant pour l'année qui vient de se terminer.

L'effet du sentiment sur l'esprit des assureurs ne s'est jamais fait voir plus clairement, à mon idée, que dans le cas de l'excursion du steamer "General Slocum", qui brûla dans le port de New-York, l'année dernière, causant un nombre effroyable de pertes de vie, dont tout le monde se souvient. Le consignataire officiel fut obligé de prendre une assurance sur la coque endommagée, laquelle, sauf une partie des oeuvres mortes,—si carbonisées qu'il ne restait presque plus rien à brûler—était entièrement submergée dans la Rivière de l'Est.

Tel était toutefois le sentiment au sujet de ce risque, que, bien que le "General Slocum," avant la catastrophe, eût été facilement assuré à 1½ pour cent par an, on ne pouvait pas placer à New-York, même de petites assurances sur sa coque submergée au taux de 4 pour cent. Cela dura jusqu'à ce que l'offre fût remarquée d'un assureur qui avait refusé le bateau quand il était à flot, mais qui fut heureux de l'assurer en totalité quand il gisait au fond de la rivière. Je vous laisse, messieurs, le soin de décider où était le meilleur risque.

(A suivre).

C'EST UN FAIT ACQUIS

que dans la vie pratique des affaires, les annonces insérées dans un bon journal de la partie, rapportent.

Faites un essai dans le "Prix Courant"

Patronnez la Compagnie de votre Pays.

Pourquoi envoyer votre argent à l'étranger? Edifiez des Institutions au pays et assurez-vous à

THE CANADIAN RAILWAY ACCIDENT INSURANCE CO.

Ottawa, Canada.

CAPITAL AUTORISE $500.000
CAPITAL SOUSCRIT 200.000

D. MURPHY, Président. **JOHN EMO**, Gérant Général. **J. P. DICKSON**, Secrétaire-Trésorier.

Emet toutes les Catégories d'Assurance contre les **Accidents, la Maladie, la "Liability", et l'Assurance Collective des Ouvriers**, à des taux aussi bas que le permet la sécurité.

Toutes les Polices sont émises en Français ou en Anglais, comme on le désire. Les Polices de "The Canadian Accident Insurance Company" sont les plus libérales qui soient émises aujourd'hui et contiennent tous les avantages les plus nouveaux et les plus modernes, tels que clauses d'**Accumulation, Double Responsabilité, Police cédulée ou à Indemnité Fixe, Honoraires de Chirurgien, etc.**, et peuvent être émises à des termes de trois ou six mois sans frais supplémentaires. Pour informations, voyez les agents.

Bureau de Montréal:
Bâtisse Banque d'Ottawa, 222, rue St-Jacques.

E. Pinard, Caissier.
T. Hickey, R. C. Scott, G. H Bissett — Agents spéciaux.
J. E. Roy, Agent Local.

Bureaux de Québec:
Frank Glass,
Bâtisse Banque d'Hochelaga

J. B. Morissette,
82, rue St-Pierre.

AGENTS DEMANDES DANS TOUS LES DISTRICTS NON REPRESENTES.

DRESSEZ-VOUS AU GERANT-GENERAL, 58, RUE QUEEN. OTTAWA, ONT.